

*Questions orales***LA FONCTION PUBLIQUE****LA SUSPENSION D'UN FONCTIONNAIRE AYANT CRITIQUÉ LE PROGRAMME DE CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE**

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il sait peut-être que Neil Fraser, employé de son ministère à Kingston, a été suspendu pendant trois jours cette semaine parce qu'il a critiqué publiquement la politique de métrisation du gouvernement. De fait, on lui a dit qu'il serait congédié s'il recommençait.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Comme le ministre le sait, il n'y a aucun conflit d'intérêts dans ce cas-ci parce que la métrisation n'a rien à voir avec le ministère du Revenu national. Je voudrais savoir si le ministre et, à vrai dire, l'ensemble du gouvernement ont pour politique de congédier les fonctionnaires qui critiquent quelque aspect de la politique gouvernementale?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, en effet, un vérificateur du bureau de district de Kingston a participé à une manifestation pour protester contre le système métrique. D'après ce qu'on me dit, il a aussi écrit aux journaux à cet égard. Il a été convoqué et suspendu pour trois jours, conformément aux lignes directrices du ministère. Depuis, il a été interviewé à la télévision et il a critiqué le système métrique, la constitution et le bilinguisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: En pareils cas, madame le Président, le droit de l'employeur de prendre des mesures disciplinaires à l'égard d'un employé qui critique publiquement les programmes gouvernementaux a été maintenu par les tribunaux, et je suis certain que c'est ce qui arrivera cette fois-ci.

M. Mazankowski: Voilà ce que donne la charte des droits.

LES DROITS CIVILS DES FONCTIONNAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ce qui est en cause ici, c'est la liberté de parole.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il s'agit des droits civils des fonctionnaires. Je voudrais poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor, le ministre chargé de la Fonction publique. Peut-il nous donner l'assurance que les fonctionnaires qui osent critiquer un aspect quelconque de la politique gouvernementale, qui choisissent cette voie, ne feront pas l'objet de mesures punitives de la part du gouvernement, particulièrement lorsqu'ils commentent une question qui n'entre pas en conflit avec les fonctions qu'ils exercent au sein de leur propre ministère?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne suis pas au courant de ce cas en particulier que le député a soulevé d'abord auprès de mon collègue, le ministre du Revenu national, mais à titre de président du Conseil du Trésor, je vais discuter de cette affaire avec mes collaborateurs et mon collègue.

* * *

● (1450)

LES MINES**LE PRÊT CONSENTI AU PÉROU POUR LA MISE EN VALEUR D'UNE MINE DE CUIVRE**

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). En décembre dernier, le ministre vantait fièrement les avantages d'un prêt de 250 millions de dollars consenti à 11 p. 100 au gouvernement du Pérou pour la mise en valeur d'une mine de cuivre. Depuis lors, à peu près 1,500 mineurs de cuivre canadiens ont été mis à pied. A Stewart, en Colombie-Britannique, environ un sur cinq mineurs de Granduc seront aussi congédiés. Comme le secteur canadien paie presque deux fois le taux libéral qui frappe les capitaux prêtés à l'étranger, le ministre estime-t-elle que ce genre de prêt à nos concurrents étrangers joue en faveur des intérêts de l'industrie de l'extraction du cuivre au Canada?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, le prêt dont parle le député permettra la mise en valeur d'une mine de cuivre qui ne produira rien avant quatre ou cinq ans d'ici, alors que la situation du cuivre se sera améliorée, espérons-nous, et que les prix seront beaucoup plus élevés. Le fait est que ce prêt crée des emplois au Canada maintenant, c'est-à-dire d'ici un an, et c'est cela qui importe compte tenu de la situation économique actuelle.

Des voix: Bravo!

LA CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je trouve tout de même étrange que ce projet minier crée immédiatement des emplois dans notre pays alors qu'il ne sera pas opérationnel avant quatre ou cinq ans. Je me suis mis en rapport avec le cabinet du ministre où l'on m'a fait savoir qu'on était opposé à ce contrat. Le ministre pourrait-elle me dire ce qu'il en est?

Comme on a enregistré la suppression de quelque 4,000 emplois dans le secteur de l'extraction du cuivre et dans celui des fournisseurs de cette industrie depuis l'annonce de cette nouvelle au mois de décembre, le ministre pourrait-elle nous dire si elle envisage de prêter de l'argent à 11 p. 100 à ces industriels? Malgré les nombreuses demandes que j'ai adressées à son cabinet, à la Société pour l'expansion des exportations et à la Société S&C de Montréal, je n'ai pas pu avoir la preuve qu'un seul emploi avait été créé au Canada. Je demande au ministre de nous citer un emploi qui sera créé dans notre pays grâce à ce prêt de 250 millions à 11 p. 100 que le gouvernement a consenti au Pérou.